



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} septembre 2017

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales
Compte rendu détaillé disponible sur le registre des délibérations au Secrétariat de Mairie

Voirie

La commune de Coussy envisage des travaux de réfection sur la Rue St Germain. La commune de Choussy est mitoyenne.

L'entreprise COLAS est retenue. Pour la partie appartenant à la commune de Choussy, le coût des travaux de préparation et d'enrobé, pour une longueur de 160ml, s'élève à 3 204.55€ HT, soit **3 845.46€ TTC**.

Pour l'entretien annuel de la voirie communale, Mr le Maire estime un besoin en PATA de 6 tonnes. Le devis de l'entreprise COLAS s'élève à 5 544.00€ HT, soit **6 652.80€ TTC**.

Communauté de communes

Le Conseil Municipal :

- **entérine** le projet de restitution, à compter du 1^{er} janvier 2018, aux communes des compétences optionnelles suivantes :

Voirie

- *Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire*
- *Mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics*

Création, Entretien et Fonctionnement d'équipement culturels et sportifs » aux communes

- *Construction et gestion d'une médiathèque « Tête de réseau »*

Fait et affiché à CHOussy, le 4 septembre 2017

LE MAIRE

Thierry GOSSEAUME

